

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « CAP ÉTUDIANTS 2026 - REPRÉSENTE TON SERVICE AMU »

Le **Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)** d'Aix-Marseille Université (AMU) organise un jeu concours dans le cadre de la tournée CAP Étudiants 2026.

Ce jeu concours a pour objectif de faire connaître les services de l'université autrement, de les rendre plus accessibles en présentant les ressources pour la vie étudiante, l'orientation, la santé, le sport, l'international et plus encore.

Le présent règlement décrit les modalités de participation au concours. Il est consultable pendant toute la durée du concours. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 1 : Thème et objet du concours.

Le concours a pour objet de désigner la meilleure vidéo par équipe de trois étudiants sur le thème « **Représente ton service AMU** ».

Article 2 : Conditions de participation.

La participation à ce jeu concours intitulé « Représente ton service AMU » est gratuite et est réservée à tout étudiant inscrit régulièrement à Aix-Marseille Université pour l'année universitaire 2026-2027.

L'opération se déroule du **28 septembre au 13 octobre 2026**, en présentiel sur l'un des campus-sites de la tournée CAP Étudiant 2026, aux dates et horaires indiqués dans le calendrier officiel détaillé ci-après.

Article 3 — Modalités de participation

Pour participer au jeu concours « **Représente ton service amU** », il est nécessaire de disposer d'un compte Instagram et de respecter les modalités du présent règlement. La participation au jeu se fait exclusivement sur la plateforme Instagram, via un compte personnel aux dates du jeu concours ci-après indiquées :

Dates :

- Lundi 28 septembre 2026 : Site Canebière - FDSP
- Mardi 29 septembre 2026 : Site Jules Ferry – IMPGT
- Mercredi 30 septembre 2026 : Site Gaston Berger – IUT
- Jeudi 1^{er} octobre 2026 : Site Pauliane – FEG
- Lundi 5 octobre 2026 – Site Puyricard – IAE
- Lundi 12 octobre 2026 : Site Jules Isaac – Inspé, IUT, EJCAM
- Mardi 13 octobre 2026 : Site Saint Jérôme - IUT

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « CAP ÉTUDIANTS 2026 - REPRÉSENTE TON SERVICE AMU »

L'étudiant doit :

1. Se rendre sur le stand Photobooth 360° présent sur le village des services le jour de passage sur son campus ;
2. Réaliser par équipe de 3 étudiants maximum une vidéo au photobooth 360°, en utilisant à sa convenance les accessoires thématiques mis à disposition (ou autres accessoires de son choix) représentant les services d'AMU ;
3. Publier la vidéo sur son compte Instagram ou Tiktok, en mode public, avec le hashtag **#CapEtudiant** et en identifiant le compte **@univ_amu**.
Chaque publication conforme constitue une participation. Le nombre de participations par personne n'est pas limité.

Article 4 — Désignation des gagnants

- **Gagnant quotidien** : chaque jour de la tournée, une équipe/vidéo est sélectionnée par l'organisateur (agents du SUIO) parmi les publications conformes du jour, selon des critères de créativité, d'originalité et de mise en valeur des services représentés.
- **Finale inter-campus** : les équipes gagnantes de chaque étape sont mises en compétition entre elles selon des modalités définies et communiquées par l'organisateur (sélection par le jury du SUIO). Une équipe finale est désignée à l'issue de cette phase.

Le jury est constitué de Maïlys SILVY, directrice administrative, de Florence AOUDAI, chargée d'orientation et insertion et de David NICOLAS chargé de communication

Article 5 - attribution des lots

Un prix est décerné à chaque étudiant dont la photo est désignée gagnante.

Les lots sont attribués aux 3 étudiants gagnants quotidiens : Une gourde et un sac isotherme

Le gagnant final (équipe de 3) remporte un **pack sport + plongée PE12 + 2 pack sport + canoé kayak offerts par le SUAPS d'amu** et une place individuelle pour « Après moi le déluge » de La Horde au Grand Théâtre de Provence le 12 décembre <https://www.lestheatres.net/fr/a/6124-apres-moi-le-deluge>

Le nombre de pass attribués correspond au nombre de membres constituant l'équipe gagnante, dans la limite fixée et communiquée par l'organisateur avant le lancement du jeu (max 3 personnes). Le lot ne peut être ni échangé, ni remboursé, ni cédé à un tiers, ni converti en espèces.

Article 6 — Modalités de remise du lot

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « CAP ÉTUDIANTS 2026 - REPRÉSENTE TON SERVICE AMU »

Les gagnants seront informés par message privé sur le réseau social utilisé pour leur participation. Ils devront confirmer leur identité et leur statut étudiant AMU dans un délai de 8 jours à compter de la notification, faute de quoi ils perdront le bénéfice du lot.

Article 7 — Droits à l'image et exploitation des contenus

En participant, chaque étudiant autorise Aix-Marseille Université à reproduire et diffuser gratuitement, en tout ou partie, la vidéo réalisée sur le photobooth 360° et sa participation (image), sur l'ensemble des supports de communication d'AMU (réseaux sociaux, supports de communication digitaux), pour une durée de 3 ans à compter de la participation, à des fins strictement non commerciales de communication institutionnelle.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Article 8 — Données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant, à exercer auprès du SUIO..

Les participants acceptent par avance que leurs données collectées (nom, prénom, statut étudiant, coordonnées) dans le cadre du jeu sont traitées par Aix-Marseille Université aux seules fins de gestion du jeu-concours. Elles sont conservées le temps nécessaire à la gestion du jeu et ne sont pas transmises à des tiers.

De même, les participants autorisent la publication et la diffusion de leur image (sous forme de photos), sur tous types de supports de communication du SUIO, sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque, pendant le déroulement de l'évènement du jeu-concours, dans le respect de leur droit à l'image.

Article 9 Consultation et modification du règlement

Le présent règlement est consultable sur simple demande auprès du SUIO et sur les supports de communication de l'évènement. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, les participants en seront informés par tout moyen approprié.

Article 10 Acceptation du règlement

Toute participation au jeu-concours « **Représente ton service amU** » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « CAP ÉTUDIANTS 2026 - REPRÉSENTE TON SERVICE AMU »

Article 11 — Litige et responsabilités

Tout litige relatif à l'évènement et à son règlement fait l'objet d'un règlement amiable.

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.

La responsabilité d'Aix-Marseille université ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu-concours ou en modifier les conditions.

Pour Aix Marseille Université

Le Président d'Aix Marseille Université

Eric BERTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EB', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Aix Marseille Université' around the perimeter and 'amU' in the center.